DOCUMENT APRES TRAVAUX

Modèle collectivité partenaire

ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES
MANDAT
CERTIFICAT DE BON RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DE COLLECTE

(Le particulier (propriétaire [1] ou locataire [1]) est le maître d'ouvrage c'est-à-dire celui qui paye les travaux. L'habitation a **plus de 5 ans** à ce jour et elle n'a pas déjà fait l'objet d'une aide de l'Agence.

LIEU DES TRAVAUX
Nom de l'immeuble : Adresse : Code Postal : Ville :

PROPRIETAIRE (OCCUPANT [1] –NON OCCUPANT [1]
Nom-Prénom : Adresse : Code Postal : Ville :

Nom du locataire :
Tél du locataire :

Tél du propriétaire occupant [1] – non occupant [1] :

Type de raccordement	Montant des factures relatives aux travaux réalisés	Montant des travaux et/ou fournitures à prendre en compte par l'Agence € arrondi inférieur
1) raccordement simple 2) raccordement simple maison en cité 3) raccordement complexe : raccordement simple + fonçage ou (et) relèvement eaux usées, ou immeuble > 2 logements 4) raccordements spéciaux 5) la gestion des eaux pluviales (infiltration, récupération)		
Montant total TTC ou HT*		

* Le maître d'ouvrage récupère la TVA [1] OUI NON

Conformément aux factures fournies relatives aux travaux et/ou fournitures à prendre en compte par l'Agence, le montant de subvention, qui vous est octroyé est de :

Par le Conseil Général du	
Par l'Agence de l'Eau Artois Picardie	
Total	

Un contrôle des travaux pourra être effectué sur place par la collectivité publique et/ou l'Agence de l'Eau ou son mandataire.
Par la présente le Maître d'ouvrage **donne mandat** à la collectivité publique pour percevoir les subventions citées ci-dessus et les reverser intégralement au Maître d'ouvrage.

Le présent document vaut **certificat de bon raccordement aux réseaux publics de collecte**.

Fait à , le
Le maître d'ouvrage
(celui qui paie les travaux)

Signature du responsable
(cachet de la collectivité publique)

(1) rayer la mention inutile

version du 26/03/2009